

---

# L'art de la guerre en Nouvelle-France : du guerrier amérindien au soldat des plaines d'Abraham

---

Fabien Gabillet  
*étudiant à la maîtrise*  
*Département d'histoire*  
*Université Laval*

Le soldat canadien d'aujourd'hui est l'héritier d'une très vieille et très noble tradition, d'une tradition qui lui est toute particulière.

Charles Perry Stacey, 1953

Les soldats qui accompagnèrent Samuel de Champlain dans son entreprise d'exploration et d'organisation de la Nouvelle-France demeuraient debout face à leurs adversaires pour recharger leur mousquet. Les miliciens canadiens qui participèrent à la bataille des plaines d'Abraham le 13 septembre 1759 préférèrent, quant à eux, se coucher à terre en entendant le bruit des détonations des fusils britanniques. Comment peut-on expliquer une telle évolution dans la façon de pratiquer la guerre? Que s'est-il passé en Nouvelle-France pendant les 150 années qui séparent ces deux événements?

Il semble évident que l'art de la guerre tel qu'il fut pratiqué en Nouvelle-France doit beaucoup à son héritage français. Très longtemps les officiers qui commandaient les opérations militaires étaient des Français formés dans les écoles d'officiers de la métropole. Ils y avaient appris les stratégies et les tactiques mises au point au cours des siècles sur tous les théâtres d'opération en Europe. Les Canadiens utilisaient les mêmes armes, les mêmes uniformes de l'armée,

les mêmes outils de communication que leurs camarades en France. Ils durent faire face eux aussi aux problèmes de logistique (ravitaillement en nourriture, en munitions, etc.) engendrés par la durée très longue d'une campagne militaire. L'affrontement avec des troupes britanniques et l'arrivée continuelle de troupes fraîches en provenance de la métropole pour combler les pertes humaines eurent aussi leurs répercussions sur le maintien d'une grande dépendance de l'art de guerre de la colonie vis-à-vis de son héritage européen.

Néanmoins, le milicien canadien de 1759 ne combattait plus selon les normes militaires qui avaient cours en Europe à cette époque. Au lieu de demeurer debout face à l'ennemi, il préférait se jeter à terre pour recharger son fusil et minimiser ainsi le risque d'être blessé en diminuant la surface de son corps qu'il exposait aux tirs ennemis. Cette particularité atteste de son caractère original et spécifiquement canadien. Déjà, le climat particulier, très rigoureux, nécessitait une adaptation de la part des combattants dans leur façon de mener une bataille. La nature du territoire canadien, composé en grande partie de forêts et de cours d'eau, remit aussi en question le déploiement des troupes en campagne. La présence de guerriers amérindiens qui ne respectaient pas les « bons usages » de la guerre obligea les généraux à adapter leurs plans de bataille. Tenant compte de ces spécificités canadiennes l'art de la guerre en Nouvelle-France a dû se démarquer de son héritage européen et se forger sa propre originalité.

Le milicien qui s'est couché sur les plaines d'Abraham apparaît donc comme l'héritier de deux cultures militaires, celle du soldat français et celle du guerrier amérindien. Le combattant en Nouvelle-France, dans son organisation, dans son attitude semble ainsi s'être peu à peu détaché de son héritage européen. Il s'est formé au contact de son nouvel environnement pour créer un nouveau type de soldat, doté d'une nouvelle culture militaire. En premier lieu nous nous intéresserons à ces deux modèles de combattants qui sont à l'origine du milicien canadien. Une meilleure connaissance de ce qu'était un soldat en France à cette époque, de son apprentissage et de ses originalités nous permettra ainsi de mieux prendre conscience de son influence sur l'art de guerre du milicien canadien. D'un autre côté, l'art militaire amérindien a indiscutablement été une source

d'inspiration majeure pour le milicien canadien qui a fait de celui-ci un combattant redoutable et parfaitement adapté à son environnement, lui permettant ainsi de repousser pendant aussi longtemps les entreprises de conquête de la part des colons britanniques. Dans un deuxième temps, nous verrons quels résultats ces influences diverses ont eus sur le milicien en étudiant celui-ci de la manière la plus complète possible, et ce, en nous arrêtant tout autant sur le milicien que sur le type de combat auquel il prit part. Enfin, nous verrons dans une troisième partie les rapports qu'entretenaient ce nouveau combattant et les troupes françaises dépêchées en Nouvelle-France à partir de 1755 pour défendre la colonie. Il s'agira ici de voir dans quelle mesure le transfert culturel s'opérant sur le milicien au contact des Amérindiens et de son nouvel environnement l'a éloigné inexorablement de son héritage culturel européen.

## DEUX CULTURES DE GUERRE QUI SE RENCONTRENT

Les Amérindiens ne découvrirent pas avec l'arrivée des Européens le concept de guerre, tant s'en faut. En effet, leur tradition guerrière était très forte et cette « activité » tenait une place toute particulière dans leurs sociétés. Chez les peuples amérindiens, les valeurs militaires figuraient parmi les plus grandes vertus. Un Amérindien se devait de démontrer son courage ainsi que son habileté à manier des armes au cours du combat mais aussi dans le contexte de la chasse.

Les vêtements que portaient les Amérindiens, même s'ils étaient simples, se trouvaient parfaitement adaptés aux conditions spécifiques de leur environnement. Les Amérindiens disposaient de deux habits, l'un pour l'été et l'autre pour l'hiver. L'été, ils ne portaient qu'une bande-culotte, appelée le brayet, alors que l'hiver les voyait se couvrir d'un long manteau de fourrure qui les recouvrait complètement. Ils portaient aussi des mocassins, repris plus tard par les miliciens qui en appréciaient le caractère pratique pour y fixer des raquettes, seule façon de se déplacer en forêt l'hiver. Quand ils partaient au combat, les Amérindiens se protégeaient au moyen d'un bouclier rond et d'une armure faite de baguettes de bois attachées

les unes aux autres à l'aide de cordes, rendant ainsi l'armure efficace face aux pointes en pierre des flèches et des lances de l'ennemi. Néanmoins, avec l'arrivée des Européens et l'apparition des armes à feu, ces armures disparurent progressivement pour être totalement supprimées à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il faut d'ailleurs signaler que, de la même façon, les armes traditionnelles des Amérindiens qu'étaient l'arc et la hache de guerre connurent un déclin au profit du fusil acheté aux Européens.

En effet, les Amérindiens ne partaient pas à la guerre sans établir au préalable un plan de bataille et sans avoir conclu des alliances avec d'autres tribus. Mis à part l'historien Lucien Campeau pour qui « les Indiens n'avaient ni science politique ni science militaire » (Campeau, 1969 : 85), les historiens actuels reconnaissent l'existence d'une forme d'état-major au sein de chaque tribu amérindienne. L'historien René Chartrand nous retrace ainsi l'organisation de cet état-major :

Les guerriers reconnus comme les plus braves étaient élus chefs de guerre et constituaient une sorte d'état-major. C'était eux qui, réunis en conseil, débattaient et traçaient le plan de campagne. Avant le combat, ils établissaient une stratégie sommaire prévoyant une certaine disposition des guerriers sur le terrain et la tactique à suivre (Chartrand, 1993 : 17).

Leur tactique militaire évolua très rapidement dès les premiers combats qui les virent s'opposer aux Européens. Ils comprirent que leur pratique du combat en rang serré mené en terrain relativement découvert n'avait aucun sens face à la puissance de feu des nouveaux arrivants. Ils se mirent alors à pratiquer la guerre d'escarmouche où de petits commandos, attaquaient par surprise des détachements isolés pour s'enfuir aussitôt. Cette « petite guerre », dont parlent tant les contemporains de l'époque permettait ainsi de mener des actions rapides sur un objectif précis et visait autant à infliger des pertes à l'ennemi qu'à semer la terreur parmi les survivants en poussant des hurlements effroyables. Selon l'historien Roland Viau ([1997] 2000 : 80), il est donc parfaitement légitime d'employer le terme de commando pour désigner ces petits groupes de guerriers qui allaient mener des actions de guérilla en territoire ennemi, ce terme ayant son équivalent en langue iroquoienne.

Par ailleurs, la guerre chez les Amérindiens avait ses propres rituels. Une bataille avait le plus souvent comme origine le désir de venger le crime contre un membre de sa tribu commis par une tribu adverse. La « guerre du deuil », comme l'appelle l'historien français Philippe Jacquin (1984 : 85-87), était le seul moyen pour les Amérindiens de remplacer leurs morts et d'assurer ainsi la continuité du groupe. La famille du défunt cherchait à le remplacer au plus vite, soit au moyen d'un captif de guerre, soit en menant une guerre de représailles après dix jours de deuil afin de capturer un ennemi à adopter. Il existait donc en permanence chez les Amérindiens, « une demande sociale pour la "guerre de deuil" » (Jacquin, 1984 : 86).

Néanmoins, avec l'arrivée des Européens et la mise en place de réseaux de traite pour les approvisionner en fourrures, la guerre entre Amérindiens prendra la forme d'une guerre de conquête visant à étendre des zones d'influence commerciale. La destruction de la Huronnie entre 1648 et 1652 par les Iroquois en est le parfait exemple. Les Iroquois, une fois débarrassés des Hurons, purent commercer autant avec les Anglais qu'avec les Français, ce qui leur permit de faire grimper les prix. Cette évolution dans le rituel amérindien de la guerre ne manqua pas d'entraîner la multiplication des conflits entre peuples autochtones, mais aussi avec les populations européennes ennemies.

Une fois la guerre déclenchée, il fallait mener campagne contre l'ennemi. Une campagne militaire avait un sens bien différent chez les Amérindiens et chez les Européens. La période de la guerre allait de la fin du printemps au début de l'automne, période pendant laquelle les conditions climatiques rendaient les déplacements en forêt plus aisés. En effet, nous dit Gervais Carpin (1996 : 108), « la forêt est le garant d'une offensive discrète pour une grande troupe comme pour un petit commando ». La majeure partie du trajet jusqu'au territoire ennemi se faisait en suivant un cours d'eau, ce qui permettait de transporter le matériel et les hommes à bord de canots. Les guerriers n'avaient plus alors qu'à parcourir à pied une petite distance en territoire ennemi avant d'attaquer.

Par ailleurs, le guerrier amérindien n'était pas soumis à une discipline très sévère et une fois une tactique sommaire établie par les chefs, il demeurait libre dans sa participation à la guerre. Il

pouvait ainsi, s'il le désirait, se retirer du théâtre des combats à tout moment. Cette caractéristique explique d'ailleurs les nombreux problèmes rencontrés ensuite par les Européens pour intégrer les forces alliées amérindiennes dans leur plan de bataille. En effet, cette grande liberté de l'individu même durant une guerre est symptomatique de la mentalité amérindienne pour qui « le sens de la vie réside en grande partie dans la liberté individuelle, liberté des croyances, liberté des êtres » (Chartrand, 1993 : 17). Et c'est certainement le point crucial qui explique la différence fondamentale entre l'art de la guerre amérindien et celui des Européens.

En effet, la guerre telle qu'elle était pratiquée à l'époque moderne en Europe consistait en un affrontement entre des soldats qui agissaient en fonction d'ordres stricts donnés par leurs supérieurs hiérarchiques. Cette discipline stricte chez le militaire s'explique en grande partie par l'évolution de l'art militaire, un art qui devint de plus en plus complexe au cours de cette période. La discipline fut de ce fait la principale vertu militaire de l'époque et les officiers mirent tout particulièrement l'accent sur ce point dans le cadre de la formation des soldats (Corvisier, 1976).

Les évolutions dans l'art de la guerre eurent une autre répercussion sur la vie militaire. En effet, on vit apparaître à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle un peu partout en Europe, et à la suite des guerres de religion, un nouveau type de combattant : le soldat professionnel. Celui-ci combattit dès lors dans des armées permanentes. Au moment de son recrutement effectué par des recruteurs professionnels, le soldat s'engageait pour une durée de six années. Dans la réalité, la présence dans l'armée fut beaucoup plus longue pour la plupart des soldats.

La professionnalisation de l'armée eut pour effet de séparer le civil du militaire. Cette séparation se retrouva par exemple dans le casernement des soldats mais aussi dans l'apparition au cours de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle d'un uniforme spécifique. En effet, auparavant le militaire ne possédait pas d'habits pouvant le différencier de la population civile. Pour l'historien français Jean-Paul Bertaud,

ordonner le port d'un uniforme, c'est bien pour le ministre [Louvois, ministre de la guerre sous Louis XIV] investir l'homme en armes, le faire

membre d'une communauté à laquelle il doit dévouement et fidélité, celle-ci étant au service du roi. L'uniforme est contrainte, il est aussi la marque d'une adhésion à un corps possédant un esprit particulier (Bertaud, 1998 : 185).

Cet esprit de corps, on le retrouve aussi dans l'attachement profond du militaire au symbole que représente le drapeau de sa compagnie. C'est ainsi qu'à la bataille de Montréal en 1760, le général de Lévis, juste avant de signer la reddition de la ville, donna l'ordre à ses soldats de brûler les drapeaux de telle sorte qu'il n'eût pas à supporter le déshonneur de les voir tomber aux mains de l'ennemi (Chartrand, 1997 : 42).

Cette évolution en termes de professionnalisation de l'armée avait un but bien précis : former un nouveau type de soldat adapté au nouveau style de combat. En effet, avec l'apparition des armes à feu, le soldat pour être efficace sur les champs de bataille européens devait agir désormais « comme [un] automate en terre de pipe, marchant en parfait alignement, encaissant de lourdes pertes à bout portant, chargeant et déchargeant [son] fusil primitif avec une précision de robot » (Morton, 1992 : 42). Cette stratégie était rendue nécessaire par l'efficacité limitée des armes à feu, celles-ci n'occasionnant de véritables ravages dans les rangs ennemis qu'utilisées pour former un tir de barrage. Le champ de bataille était le théâtre d'une scène qui mettait en jeu deux lignes compactes de soldats en formation serrée s'avancant l'une en face de l'autre au son des tambours et attendant d'être à moins de 100 mètres pour décharger leurs armes avant de tirer à nouveau ou de s'engager au corps à corps. Dans ce type de combat, il ne fallait pas que les soldats réfléchissent et fassent montre d'originalité mais qu'ils obéissent aux ordres. En tirant tous ensemble ils créaient une salve terrible qui elle seule permettait d'infliger de lourdes pertes à l'ennemi. En effet, les soldats ne devaient tirer que sur ordre de leurs officiers, puis recharger leurs armes sous le feu de l'ennemi, et ce, à moins de 160 mètres de lui. Cela demandait donc une discipline très stricte de la part des soldats et un entraînement rigoureux. Tel n'était pas le cas des miliciens canadiens.

## UN NOUVEAU TYPE DE SOLDAT : LE MILICIEN CANADIEN

Il existait déjà en France au Moyen Âge l'obligation pour les habitants de servir dans la milice, mais celle-ci tomba en désuétude vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, après l'apparition des armées professionnelles. À l'inverse, de l'autre côté de l'Atlantique, les guerres avec les Iroquois et l'absence d'une garnison militaire suffisante pour défendre la colonie forcèrent le gouvernement français à rétablir un strict contrôle sur la milice. Certes, il existait depuis 1650 à Montréal et depuis 1651 à Québec et Trois-Rivières des escouades de miliciens formées à la suite des incursions iroquoises, mais l'ordonnance du roi du 3 avril 1669 obligeait le gouverneur de la Nouvelle-France – M. De Courcelles à cette époque – à diviser en compagnies tous les sujets de la colonie en fonction de leur paroisse. Ainsi, tous les citoyens canadiens mâles de 16 à 60 ans devaient servir dans la milice. De plus, chaque compagnie devait suivre une fois par mois un exercice de maniement des armes et se réunir une ou deux fois par an avec toutes les autres. La mesure la plus importante prise par cette ordonnance royale fut d'obliger le gouverneur à s'assurer que chaque milicien fût en possession en tout temps d'un fusil, de poudre et de munitions. Il fallut néanmoins attendre l'arrivée d'un nouveau gouverneur, le comte de Frontenac, en 1672, pour que la milice soit réellement organisée et structurée.

Tout d'abord, on calqua l'organisation de la milice sur celle des troupes régulières. On mit en place des officiers et des sous-officiers afin d'encadrer les miliciens. On trouvait ainsi pour chaque compagnie : les officiers, qui comprenaient un capitaine de milice à leur tête, un lieutenant et un enseigne tandis que les rangs de sous-officiers étaient formés de quelques sergents et caporaux. Par ailleurs, il existait un état-major de milice dans chacun des trois districts gouvernementaux de la colonie (Québec, Trois-Rivières et Montréal) composé d'un colonel, d'un lieutenant-colonel et d'un major. Le gouverneur avait quant à lui le grade de commandant supérieur de la milice (Chartrand, 1993 : 74). Néanmoins, ces officiers et sous-officiers ne pouvaient se prévaloir de ce grade dans les troupes régulières.



Par contre, les rapports entretenus par les miliciens avec leur capitaine tenaient beaucoup plus du modèle amérindien que de celui ayant cours en Europe. Dans les armées européennes les fonctions d'officiers étaient des charges vénales, c'est-à-dire qu'elles pouvaient être achetées, ce qui permettait d'éviter ou d'accélérer l'avancement selon l'ancienneté. Dans la milice canadienne, le capitaine n'était pas le seigneur de la paroisse mais l'un des habitants. Il est choisi par les autres miliciens de la paroisse comme étant le plus digne de confiance et le plus capable de les mener au combat sans leur faire courir des risques inconsidérés. Il en était de même chez les Amérindiens. En effet, c'était le guerrier considéré par l'ensemble de la tribu comme étant le plus brave qui faisait office de chef de guerre (Chartrand, 1993 : 17). Celui-ci « ne se distingu[ait] des autres [membres de la tribu] que par ses valeurs : sa sagesse, son courage, son éloquence, sa force ou son habileté » (Mathieu, 1991 : 23). D'ailleurs, le milicien, à l'image du guerrier amérindien, ne portait pas de signes extérieurs distinctifs de son rang. Alors que chez les Européens le grade d'un officier était aisément repérable aux insignes que ce dernier portait sur son uniforme. Toutefois, le capitaine de milice jouissait d'un certain prestige dans la paroisse et il avait sa place réservée à l'église à côté de celle du seigneur.

Un autre trait caractéristique du milicien canadien tient à son habillement. En effet, il n'existait pas à proprement parler d'uniforme réglementaire pour la milice. L'historien Gérard Malchelosse décrit ainsi la tenue vestimentaire du milicien canadien :

[...] avec ses « bottes sauvages », ses « souliers mous », son capot à capuchon serré à la taille par une « ceinture fléchée », la tuque de laine sur la tête, les mitaines aux mains et la raquette aux pieds, le milicien passait la corde de sa « traîne sauvage » autour de ses reins et partait à travers les champs de neige [...] (Malchelosse, 1949 : 119).

On le voit, les miliciens canadiens furent très influencés par le style vestimentaire des Amérindiens. Ils portaient ainsi des vêtements de coureurs des bois, adaptés à la vie dans la forêt. D'ailleurs, cette volonté de copier l'apparence de leurs alliés amérindiens à côté desquels ils combattaient, fut quelquefois poussée à son paroxysme. Ainsi, certains des miliciens canadiens qui avaient été faits prisonniers par les Anglais lors du siège de Québec avaient, nous rapporte

un observateur anglais, « le corps barbouillé de peinture et port[aient] des plumes dans les cheveux » (Stanley, 1980 : 51), ces ornements servant chez les Amérindiens à se donner un aspect terrifiant.

Cependant, la plus évidente filiation culturelle entre l'Amérindien et le milicien canadien dans le domaine de la guerre tient à la façon dont ce dernier imita les techniques de combat du premier. Comme nous l'avons vu précédemment, les Amérindiens abandonnèrent très vite leur stratégie militaire traditionnelle qui consistait à se battre en rang serré et en s'abritant derrière leur bouclier et leur armure. Ils mirent au point une nouvelle science de la guerre qui mettait à profit leur plus grande capacité de déplacement et leur meilleure connaissance du terrain. Pour les miliciens canadiens ce fut la même chose.

Les milices anglo-américaines et les troupes régulières britanniques étaient beaucoup mieux pourvues en hommes et en munitions que la milice canadienne. De plus, les troupes régulières britanniques étaient entraînées au combat en formation serrée et bénéficiaient de l'avantage que leur procurait dans ce type de combat leur plus grande discipline. En raison de sa faible population, la colonie ne pouvait se permettre les pertes nombreuses qui découlaient inévitablement de ce type de combat. Les miliciens canadiens n'étaient pas des soldats professionnels, mais des civils qui avaient femme et enfants et qui n'avaient aucunement l'envie d'aller affronter l'ennemi dans des combats meurtriers.

C'est ainsi qu'ils mirent au point un nouvel art de guerre qui intégrait de nombreuses caractéristiques amérindiennes. Ils utilisèrent eux aussi leur connaissance du pays, de sa géographie et de son climat, ainsi que leur mobilité supérieure à celle des troupes britanniques. Celles-ci étaient alors dépendantes d'une lourde logistique pour leur approvisionnement en munitions et en nourriture. Les miliciens s'habituaient quant à eux à vivre sur le pays, n'emportant qu'une faible quantité de nourriture qui ne devait servir qu'à les ravitailler à l'approche de l'ennemi, là où toute activité de chasse aurait pu alerter les sentinelles ennemies.

Ils utilisèrent les grandes forêts canadiennes pour dissimuler leur approche ou pour se camoufler afin de tendre une embuscade. Ils se déplaçaient en petits groupes et, une fois le coup porté, ils s'y cachaient avant qu'une contre-attaque ne fut déclenchée contre eux (Stanley, 1980 : 54). La « petite guerre » pratiquée par les Amérindiens fut ainsi reprise par les miliciens canadiens qui la perfectionnèrent en la doublant « d'une coordination parfaite et d'une discipline raisonnée. [...] Une réflexion rapide et calculée de la part du combattant remplaça la réaction « automatique » européenne, que l'on pensait trop souvent [à l'époque comme étant] la seule forme de discipline militaire » (Chartrand, 1993 : 90). Les miliciens canadiens ne cessèrent dès lors de perfectionner leur art de la guerre tout au long du Régime français, mais aussi par la suite.

Quand on compare la milice canadienne avec son homologue en France, son utilisation et son rôle apparaissent totalement différents. En effet, en France, celle-ci était levée uniquement en temps de guerre et ne servait qu'à jouer un rôle de troupes auxiliaires pendant la campagne militaire. Au Canada, la milice ne joua pas un rôle secondaire durant les batailles comme la milice de la métropole. C'est sur la milice que reposa principalement la stratégie de défense de la colonie, et ce, jusqu'à la guerre de la Conquête. Les miliciens furent ainsi habitués à mener leur lutte contre les Anglais et les colons anglo-américains en suivant cette tactique de la « petite guerre », adaptée de l'art de guerre amérindien.

Par contre, avec l'arrivée massive de troupes régulières britanniques à partir du début de la guerre de la Conquête en 1755, il apparut alors impossible que la France ne fasse pas un effort militaire beaucoup plus important pour sauvegarder sa colonie. Des soldats furent ainsi expédiés en Nouvelle-France. Ces soldats, comme leurs officiers, étaient habitués à combattre exclusivement selon les tactiques établies en Europe. L'adaptation à l'art de guerre canadien fut des plus délicates.

## LA COOPÉRATION MILITAIRE ENTRE LES SOLDATS FRANÇAIS ET LES CANADIENS PENDANT LA CONQUÊTE : UNE IMPOSSIBLE RENCONTRE

Des troupes régulières en Nouvelle-France, il y en eut de tout temps. Des troupes régulières spécialement créées pour la défense des colonies françaises, les troupes de la Marine, défendaient la colonie au côté de la milice. Celles-ci tiraient leur nom du fait qu'elles ne dépendaient pas du ministre de la Guerre, mais de celui de la Marine et des Colonies. Envoyées dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle en Nouvelle-France, elles ne tardèrent pas à se « canadianiser ».

En effet, elles apparurent très rapidement pour les Canadiens comme un moyen de promotion sociale et l'on recruta progressivement de plus en plus d'officiers au sein de la population locale. Cela permit la création d'une sorte d'élite militaire canadienne formée par les familles de la colonie qui fournirent à chaque génération des officiers à ce corps d'armée. La présence de Canadiens parmi les officiers eut comme conséquence que la tactique de la « petite guerre » fut employée par ces troupes régulières. Et cela, même si les soldats demeurèrent tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle pour la très grande majorité des métropolitains. Menant des opérations conjointement avec les miliciens et les Amérindiens alliés, les troupes de la Marine furent le symbole de l'assimilation de l'art de guerre canadien par des officiers et des soldats français sous le commandement d'officiers canadiens<sup>1</sup>.

En raison de leurs faibles effectifs et de la difficulté pour des soldats métropolitains de s'adapter aux conditions physiques terribles qu'imposait la « petite guerre », ces troupes servirent essentiellement dans les trois grandes villes de la Nouvelle-France (Montréal, Trois-Rivières et Québec) et dans les forts. Ces forts étaient construits dans un but défensif à un emplacement stratégique pour garder les voies d'invasion possibles de la Nouvelle-France. L'historien Marc LaFrance s'est intéressé au fort de Chambly qui fut

---

1. Le terme est ici employé pour désigner les Français de la métropole.

érigé entre 1710 et 1711 pour contrôler l'accès à Montréal par la rivière Richelieu (Lafrance, 1983 : 21-49). Il fait la constatation suivante à propos de la double influence que l'on remarque dans la façon dont le fort a été construit et pensé :

Somme toute, l'analyse des éléments topographiques et géométriques du fort de Chambly démontre déjà comment Beaujours [l'architecte du fort] a su combiner l'art européen de la défense et de la fortification à des considérations tactiques coloniales. Le choix du site, l'orientation du tracé, l'organisation du flanquement et de la géométrie de tir tiennent tous en ligne de compte que la tactique ennemie sera un assaut (Lafrance, 1983 : 34).

Les soldats avaient donc un rôle essentiellement défensif dans l'organisation militaire de la colonie et les expéditions étaient en grande partie l'œuvre de miliciens canadiens et d'alliés amérindiens, seuls aptes à mener efficacement la tactique de la guérilla face aux colonies américaines. Cependant, la guerre de la Conquête allait renverser cet ordre des choses.

Les colonies anglo-américaines furent au XVIII<sup>e</sup> siècle de plus en plus exaspérées par les attaques successives des Canadiens dont elles étaient les victimes, mais surtout d'avoir aussi été écartées de la région des Grands Lacs, grand réservoir de fourrures. En 1754, elles exhortèrent l'Angleterre à leur envoyer suffisamment de troupes régulières pour mettre un terme final au problème de la Nouvelle-France. La réponse de Londres fut à la mesure de l'attente : « en 1755 on compte quelque 11 000 soldats britanniques et miliciens américains sous les armes, nombre qui passe à 44 000 en 1758, auquel viennent s'ajouter les milliers de marins et d'Amérindiens alliés qui participent à l'effort de guerre » (Chartrand, 1997 : 32). Ce qui fait à peu près 60 000 hommes, soit environ la population totale de la Nouvelle-France. Pour réagir à cette expédition anglaise, la France dépêcha en Nouvelle-France quatre bataillons de troupes de terre comprenant chacun 525 hommes. En fait, c'est « huit bataillons [qui vinrent finalement] servir au Canada entre 1755 et 1760 » (Proux, 1979). C'est au côté de ces renforts français que les miliciens canadiens durent désormais combattre.

Les troupes britanniques, fortes de leur écrasante supériorité numérique se confinèrent dans la tactique européenne où les soldats menaient la bataille en rang serré. Face à un type de combat qu'ils

connaissaient bien et qu'ils jugeaient le seul digne pour mener une guerre, les officiers français, le général Montcalm en tête, désapprouvèrent l'efficacité de la tactique de la guérilla quand celle-ci était appliquée, non plus face à des miliciens américains, mais face à d'importantes troupes de soldats britanniques très disciplinés. L'étude de Roger Michalon nous éclaire sur l'incompréhension qui marqua les rapports entre Montcalm et Vaudreuil, gouverneur de la colonie, ainsi qu'entre leurs officiers, français pour Montcalm, canadiens dans le cas de Vaudreuil :

Ignorants des réalités du Nouveau-Monde et de l'évolution suivie par la société coloniale, les officiers métropolitains ne voient dans les nouvelles méthodes qu'elle pratique que des procédés tout juste bons pour des manants et des « sauvages » auxquels ils se jugent très supérieurs et qu'ils se mettent à traiter avec un mépris non déguisé. [...] Vaudreuil et Montcalm, chefs désignés de chacune des sociétés dont ils sont issus et dont ils sont les plus hauts représentants locaux, traduisent à leur niveau, par le heurt de deux hommes incapables de se comprendre par éducation et formation, le conflit de deux sociétés à évolution différente (Michalon, 1978 : 154).

Déjà, en 1758, le chevalier de Bougainville faisait le même constat : « Les Canadiens et les Français, quoiqu'ayant la même origine, les mêmes principes de religion et de gouvernement, un danger pressant devant les yeux ne peuvent s'accorder. Il semble que ce soient deux corps qui ne peuvent s'amalgamer » (Delmas, 1978). Cette incompréhension entre métropolitains et coloniaux dans la façon de mener la guerre face aux Anglais eut des conséquences fatales pour la survie de la colonie. Victorieuse jusqu'à l'année 1757, la Nouvelle-France céda progressivement par la suite sous l'assaut des troupes britanniques et des milices anglo-américaines.

Si Montcalm désapprouvait la tactique de guerre que lui imposait le marquis de Vaudreuil, gouverneur général de la colonie, cela ne l'empêchait pas d'estimer la valeur militaire des miliciens. Selon l'historien Jean Delmas, « à la fin de 1758, il propos[a] à Versailles d'incorporer dans chaque compagnie des troupes de Terre, quinze miliciens qui prennent l'esprit militaire et fassent le même service que nos "soldats" » (Delmas, 1978 : 13). Le roi accepta en mars de l'année suivante et en profita pour nommer Montcalm au rang de lieutenant général, à égalité de rang avec Vaudreuil. Dans le même

temps, « des instructions secrètes enjoign[aient Vaudreuil] de consulter le général [Montcalm] en toutes choses » (Morton, 1992 : 60). Montcalm pouvait enfin mener la guerre comme il l'entendait.

La bataille des plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, est le plus célèbre événement militaire de toute l'histoire de la Nouvelle-France. Elle symbolise à elle seule le fossé culturel qui existait désormais entre l'art de guerre canadien et celui de la métropole. Devant les troupes britanniques du général Wolfe, Montcalm décida de mener la bataille selon la tactique européenne. Les troupes françaises avancèrent en rang serré face aux lignes britanniques, mais les miliciens n'étaient pas habitués à la discipline militaire. Malgré l'entraînement qu'ils suivirent pendant plusieurs mois, les Canadiens qui avaient été incorporés dans les troupes françaises se jetaient au sol pour recharger leurs armes tandis que les miliciens se précipitaient à l'abri des arbres pour faire feu. « Aussi élémentaire que cela puisse paraître, ce mouvement n'[était] pas conforme aux habitudes de l'époque et il sem[a] la confusion chez les soldats français qui [avaient] besoin d'une formation serrée pour diriger le feu » (Stanley, 1980 : 138). En ayant voulu assimiler les Canadiens et les obliger à faire la guerre selon les normes européennes, Montcalm devait y perdre la vie.

Cette opposition virulente entre officiers métropolitains et coloniaux ne doit pas faire oublier les relations aimables et fraternelles qui existèrent entre soldats professionnels métropolitains et combattants de la colonie. Si l'attitude des miliciens pendant la bataille des plaines d'Abraham devait désorganiser la tactique mise en place par les Français<sup>2</sup>, ce furent eux qui protégèrent la retraite des troupes régulières (Chartrand, 1997 : 207). En effet, l'attitude des miliciens vis-à-vis des soldats français fut amicale durant toute la durée de la guerre. C'est auprès d'eux que les soldats métropolitains apprirent à s'adapter aux réalités canadiennes. « Les coureurs des bois, très

---

2. Les historiens ne se sont pas encore mis d'accord pour mesurer la part de responsabilité des miliciens dans la défaite des plaines d'Abraham. Pour notre part, nous avons décidé de reprendre la thèse de René Chartrand qui est la plus modérée. En effet, il n'y avait que 300 miliciens sur les plaines contre plus de 3 000 soldats réguliers français !

nombreux dans les milices, avaient appris aux militaires français la manière de s'abriter pour dormir » (Béranger et Roy, 1978 : 32), mais aussi à utiliser des raquettes pour mener des expéditions en hiver ou à se repérer dans les bois. Les miliciens canadiens permirent ainsi à leurs camarades métropolitains de profiter de leurs connaissances sur le Canada, ce qui a certainement contribué à sauver la vie de très nombreux soldats français.

\* \* \*

Le traité de Paris, le 10 février 1763, mit un terme définitif à l'expérience de la Nouvelle-France. Depuis, de nombreux historiens se sont demandé pour quelle raison la France avait perdu sa colonie. L'historien Gérard Malchelosse écrivit à ce sujet en 1949 que « si la France l'eut voulu, tout le territoire canadien [...] serait resté longtemps territoire français et peut-être le serait-il encore aujourd'hui. [...] Ce qui manqua toujours à la colonie ce fut une force militaire suffisante [...] » (1949 : 146-147). Aujourd'hui la majorité des historiens s'entendent pour dire que la colonie, en raison de son déséquilibre démographique énorme avec les colonies anglaises, était de toute façon vouée à disparaître. L'immense territoire de la colonie et le peu d'habitants qui y résidaient auraient obligé la France à consacrer des sommes faramineuses pour la conserver. Néanmoins, l'habileté des combattants canadiens et l'utilisation de la « petite guerre » ont incontestablement permis à la colonie de survivre un peu plus longtemps.

La guerre fait partie de l'histoire du Canadien depuis toujours. Les Amérindiens étaient des peuples guerriers. Les colons français furent dès leur arrivée sur le sol canadien confrontés à des attaques incessantes des Iroquois et, très rapidement, à celles des colonies anglo-américaines. Ils durent s'adapter sans délai à leur environnement pour reprendre l'avantage militaire. Ils s'inspirèrent alors des premiers arrivants et de leurs tactiques. Ils intégrèrent à leur culture militaire européenne cet art de guerre qui avait été mis au point par les Amérindiens.

Néanmoins, ces derniers furent eux aussi influencés par la culture de guerre européenne. L'arrivée des armes à feu modifia totalement leur tradition guerrière. Il y eut ainsi une double filiation



culturelle : une filiation tout d'abord entre les Européens et les Amérindiens, où ces derniers assimilèrent les nouvelles techniques qui arrivaient d'Europe afin de limiter au maximum leur retard technologique en matière d'armement ; une seconde, entre Amérindiens et Européens où ce furent cette fois-ci les colons qui adaptèrent l'art de guerre amérindien à leur culture militaire européenne. Des transferts culturels se firent ainsi dans les deux sens. En effet, même si la culture militaire européenne fut nettement présente dans l'architecture des forts établis dans la colonie, les architectes qui les dessinèrent avaient aussi tenu compte des réalités coloniales. Par ailleurs, Amérindiens, miliciens canadiens et soldats français assimilèrent à un moment ou à un autre la culture militaire de l'autre et formèrent ainsi un art de la guerre spécifique à la Nouvelle-France.

Désormais habitués à combattre selon le principe de la « petite guerre » amérindienne, les miliciens canadiens et les troupes de la Marine ne purent s'adapter à la tactique que leur imposèrent les nouveaux arrivants français au moment de la guerre de la Conquête. La culture militaire de la colonie était désormais bien trop éloignée de celle qui prévalait en Europe pour que les Canadiens puissent être utilisés en fonction de la culture militaire de la métropole. Le milicien des plaines d'Abraham n'était plus un soldat français, il était devenu au contact des Amérindiens un Canadien.

## Bibliographie

- Béranger, Jean, et Philippe Roy (1978), « Relations des troupes réglées avec les Canadiens », *Colloque international d'histoire militaire*, Ottawa (19-27 août), p. 19-40.
- Bertaud, Jean-Paul (1998), *Guerre et société en France : de Louis XIV à Napoléon I<sup>er</sup>*, Paris, Armand Colin.
- Campeau, Lucien (1969), *Monumenta Novæ Franciæ*, vol. 2, Montréal, Bellarmin.
- Carpin, Gervais (1996), « Les Amérindiens en guerre (1500-1650) », *Recherches amérindiennes au Québec*, 26, 3-4, p. 99-113.
- Chartand, René (1993), *Le patrimoine militaire canadien*, t. 1 : 1000-1754, Montréal, Art Global.
- Chartrand, René (1997), *Le patrimoine militaire canadien*, t. II : 1755-1871, Montréal, Art Global.
- Corvisier, André (1976), *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, Paris, PUF.
- Delmas, Jean (1978), « Conflits de sociétés au Canada français pendant la Guerre de sept ans et leur influence sur les opérations », *Actes du Colloque international d'histoire militaire*, Ottawa (19-27 août), p. 1-17.
- Jacquin, Philippe (1984), « Les Indiens iroquois, la guerre et la mort », *L'histoire*, 68 (juin), p. 75-87.
- Lafrance, Marc (1983), « Art militaire et technique de guerre : le fort de Chambly de 1710-1711 », *RHAF*, 37, 1 (juin), p. 21-49.
- Malchelosse, Gérard (1949), « Milice et troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760 », *Les Cahiers des Dix*, 14, p. 115-148.
- Mathieu, Jacques (1991), *La Nouvelle-France, les Français en Amérique du Nord. XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin.
- Michalon, Roger (1978), « Vaudreuil et Montcalm : les hommes, leurs relations. Influences de ces relations sur la conduite de la guerre », *Actes du Colloque international d'histoire militaire*, Ottawa (19-27 août), p. 41-154.
- Morton, Desmond (1992), *Une histoire militaire du Canada (1608-1991)*, Sillery, Septentrion.
- Proux, Gilles (1979), « Soldat à Québec, 1748-1759 », *RHAF*, 32, 4 (mars), p. 535-563.
- Stacey, Charles Perry (1953), *Introduction à l'histoire militaire à l'intention des étudiants canadiens*, Ottawa, Direction de l'instruction militaire, Quartier général de l'armée.
- Stanley, George F. G. (1980), *Nos soldats. L'histoire militaire du Canada de 1604 à nos jours*, Montréal, Éditions de l'Homme.
- Viau, Roland ([1997] 2000), *Enfants du néant et mangeurs d'âmes : guerre, culture et société en Iroquoisie ancienne*, Montréal, Boréal.